

# REJOIGNEZ LES RÉSERVES DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE SUR LA BASE AÉRIENNE 107

Par le CIIRAAE CA.107 - *Former pour servir* -



Unique base aérienne de l'Île-de-France, la BA 107 de Villacoublay propose aux citoyens volontaires du monde civil de participer aux formations pour s'engager dans la réserve opérationnelle de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Ces formations se dérouleront en **4 phases**, sur les périodes suivantes :

Une période militaire d'initiation et de perfectionnement à la Défense nationale (PMIP-DN) de **7 jours du 14/02/2024 au 20/02/2024** en période bloquée (régime internat).

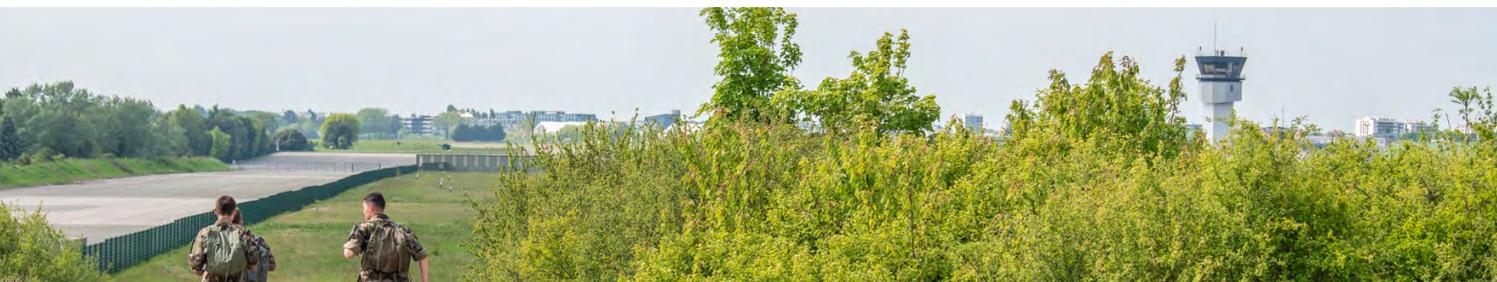
Une première phase de la formation militaire initiale du réserviste (FMIR) de **12 jours du 08/04/2024 au 19/04/2024** en période bloquée (régime internat).

Une période de mission dans le cadre des **jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024** avec **20 jours de disponibilité entre le 22/07/2024 et 08/09/2024** selon les besoins et les exigences opérationnelles de la base.

Une seconde phase de la formation militaire initiale du réserviste (FMIR) de **12 jours durant les vacances scolaires de la Toussaint 2024** en période bloquée (régime internat).



La validation d'une phase permet le passage à la suivante : en débutant sous statut civil, puis en évoluant au statut de militaire avant l'affectation dans une unité de la Base aérienne 107.



L'ensemble de la formation comporte :

- **des cours théoriques** (topographie, organisation de l'armée de l'Air et de l'Espace, armement, culture aéronautique et militaire,...);
- **des activités sportives** (marche de nuit, courses d'orientation, footing,...);
- **des activités militaires** (tir, techniques d'intervention opérationnelle rapprochée,...).

*Une forte motivation et une condition physique correcte sont vos deux meilleures alliées ! De plus, règles de comportement et discipline militaire seront au centre des formations.*

## Conditions de participations:

- Être volontaire,
- Avoir la nationalité française,
- Être âgé au minimum de 17 ans révolus,
- Être médicalement apte,
- Être en règle au regard des obligations du service national (JDC),
- Pour les candidats mineurs, une autorisation des parents.

La formation est dispensée par le centre d'instruction et d'information des réserves de l'armée de l'Air et de l'Espace de la BA 107 (CIIRAAE CA.107).

